HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

DISPENSATEUR(S) DE SOINS NON CONVENTIONNE(S)

Titre professionnel particulier : Dentiste Généraliste
Nom : CERVATIUC MARIA ADRIANA
Numéro INAMI : 3/11051/28/001
Numéro BCE : 0537662684
Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) : AG INSURANCE - Bd E. Jacqman 53 1000 Bruxelles - Belgique

Titre professionnel particulier : Dentiste Généraliste
Nom : ABDENNADHER ZAKARIA
Numéro INAMI : 3/01329/50/010
Numéro BCE : 1007811885
Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) : BALOISE - Bd du Roi Albert II 19 1210 Bruxelles - Belgique60

Titre professionnel particulier : Dentiste Généraliste
Nom :
Numéro INAMI :
Numéro BCE :
Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) :

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le 01/01/2025 ***
_____ ***

	Intervention + ticket modérateur + supplément max	Intervention INAMI		À charge du patient		
DESCRIPTION DES SOINS	**HONORAIRES MAXIMUMS ****	**INTERVENTION INAMI**	**INTERVENTION INAMI (Hors TSB)**	**TICKET MODERATEUR PATIENT**	**TICKET MODERATEUR PATIENT (Hors TSB)**	**SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM**
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301011	Assuré ordinaire 60.00 € Bim 31.00 €	25,00 € 31,00 €	/ /	6,00 € 0,00 €	/ /	35.00 € 0.00 €
Examen buccal préventif jusqu'au 18e anniversaire Code nomenclature* : 371615, 371571	Assuré ordinaire 56.00 € Bim 56.00 €	56,00 € 56,00 €	/ /	0,00 € 0,00 €	/ /	0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 371593	Assuré ordinaire 76.50 € Bim 76.50 €	76,50 € 76,50 €	/ /	0,00 € 0,00 €	/ /	0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301593	Assuré ordinaire 108.00 € Bim 76.50 €	72,50 € 76,50 €	/ /	4,00 € 0,00 €	/ /	35.50 € 0.00 €
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 304393	Assuré ordinaire 76.00 € Bim 58.00 €	48,50 € 58,00 €	39,50 € 57,00 €	9,50 € 0,00 €	18,50 € 1,00 €	27.50 € 1.00 €
Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation de cavité(s) et/ou restauration, sur dents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent Code nomenclature* : 303590	Assuré ordinaire 19.00 € Bim 14.50 €	11,00 € 14,50 €	9,50 € 14,50 €	3,50 € 0,00 €	5,00 € 0,00 €	8.00 € 0.00 €
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire Code nomenclature * : 307031	Assuré ordinaire 21.00 € Bim 15.50 €	12,00 € 15,50 €	10,50 € 15,50 €	3,50 € 0,00 €	5,00 € 0,00 €	9.00 € 0.00 €

* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.
** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire maximum demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.
*** Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués.

Non conventionné - Un dispensateur de soins non conventionné peut s'écarter des tarifs de l'INAMI (appliquer des suppléments).

Assuré ordinaire – Bénéficiaire sans intervention majorée

Bim - Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

Honoraires maximums - Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

Intervention INAMI - Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

Ticket modérateur patient - Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

Hors TSB (Trajet de soins buccaux) - Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

Supplément patient - Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.

Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.
OU
Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).

Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : RUE VANDERKINDERE 250 - 1180 UCCLE
Numéro de téléphone : 02 850 47 60
Site web (si d'application) : WWW.VDK-DENTAIRE.BE
Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : VDKDENT.FACTURATION@GMAIL.COM
Forme juridique : SRL

Adresse du siège social (si personne morale) :
RUE VANDERKINDERE 250 - 1180 BRUXELLES

Autorités de contrôle compétentes

Visa : SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles
INAMI : Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles
Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles
Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles